

## Information pour les intervenants extérieurs

Notre association est inscrite dans une démarche qualité avec l'obtention de la certification Qualiopi, une obligation légale conformément au référentiel national Qualité pour tous les Organismes réalisant des actions pour le développement des compétences souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Afin de répondre aux exigences du référentiel Qualiopi, nous nous devons :

- De recueillir vos plans et supports de cours avant toutes interventions.
- D'évaluer toutes les interventions effectuées et cela chaque année.
- De vous adresser un questionnaire de satisfaction pour recueillir vos appréciations et vos éventuelles remarques pour pouvoir mettre en place un plan actions d'amélioration.
- De mettre à votre disposition une fiche incident permettant de déclarer toute action empêchant le bon déroulement de la formation.

Fabienne CHATELARD

## Procédures administratives

Formateurs occasionnels	Prestataires
<p>Seules les personnes retraitées ou ayant une activité salariée principale et qui cotisent au régime général ou au régime de la fonction publique peuvent prétendre à ce statut. <i>La durée de cette activité ne peut excéder 30 jours civils par année et par organisme de formation.</i></p>	<p>Le recours à une personne morale ou physique – se traduit par l'envoi d'un devis (15 jours minimum avant l'intervention) et d'une facturation aux CEMEA Occitanie pour la prestation servie.</p>
<p>Merci de vous inscrire sur le site des CEMEA Occitanie dans l'onglet information /L'équipe /- Intervenants (vous pouvez aussi copier et coller le lien ci-dessous dans la barre de recherche de votre navigateur internet)</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://forms.office.com/e/cNwL64Z7gt">https://forms.office.com/e/cNwL64Z7gt</a></p> <p>et envoyer les documents demandés à <a href="mailto:intervenants@cemea-occitanie.org">intervenants@cemea-occitanie.org</a> une fois par année civile avant votre intervention :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un RIB</li> <li>- <b>La copie du dernier bulletin de salaire de votre employeur principal ou une attestation retraite</b></li> <li>- Un curriculum vitae actualisé*</li> <li>- La copie des diplômes*</li> <li>- La copie de pièce d'identité*</li> </ul> <p>Pour les ressortissants hors Union Européenne résidant en France, vous devez retourner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un justificatif de domicile</li> <li>- Une copie recto verso du titre de séjour autorisant la personne à travailler sur le territoire français.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un RIB</li> <li>- Un curriculum vitae*</li> <li>- La copie de diplômes*</li> <li>- La copie de pièce d'identité*</li> <li>- Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers (Kbis ou autre) comportant votre numéro de SIREN (l'activité déclarée doit correspondre à celle qui sera effectuée dans l'association au cours de la prestation de service).</li> </ul>
<p><b>Seul le dossier complet permettra de procéder aux paiements de la facture ou à la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF et à l'établissement des bulletins de salaire.</b></p>	
<p>La rémunération se fera sur la base horaire en vigueur au 1er janvier, soit : 24,10 € brut plus 10% du salaire brut de congés payés.</p>	<p>Tarifs au dos <b>Merci d'écrire sur votre facture : un numéro, la date, le lieu et le nom de la formation</b></p>
<p><i>*Sauf si remis l'année précédente</i></p>	

**Pour toute intervention sur l'année N, les factures et contrats doivent nous parvenir avant fin mars N+1.**

Pour nous contacter : [intervenants@cemea-occitanie.org](mailto:intervenants@cemea-occitanie.org)

## Tableau tarifs des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Nature	Montant	Ce que le tarif inclut	Nature détaillée de l'intervention
Tarif 1	20 € / h	la préparation	Intervention nécessitant un plan de cours, peu de préparation (récit, témoignage, pratique d'activité, sélection, certification sans lecture)
	120 € / jour		
Tarif 2	40 € / h	la préparation, le bilan et l'évaluation	Intervention nécessitant un plan de cours, un suivi régulier, une préparation simple (Axe, EEP, évaluation, GAP, FOAD, analyse de la pratique)
	250 € / jour		
Tarif 3	60 € / h	la préparation, le bilan et l'évaluation	Intervention exceptionnelle et validée par la direction
	350 € / jour		
Visite de stage	40 € / visite	le compte-rendu	
Correction simple	20 € / h		
Certification	40 € / h	La lecture des dossiers évaluation et notation	Intervention et préparation Lecture et/ou préparation/Jury de certification
Réunion	20 € / h	Maximum 2 à 3 réunions / an selon les filières	Réunion physique, de filière, de promotion et proposée par le responsable de filière

## Procédures de paiement

Formateurs occasionnels	Prestataires
Pour des raisons d'organisation du service RH/Paie, les interventions réalisées après le 25 du mois, sont payées le mois suivant.	Les prestations de formation sont payées à 30 jours après la date de réception de la facture.  <b><u>Merci d'écrire sur votre facture : un numéro, la date, le lieu et le nom de la formation.</u></b>

### **Frais professionnels :**

Les déplacements et les repas des formateurs.trices occasionnels.es qui interviennent pour le Centre de formation ne sont pas pris en charge (sauf si prévus dans le conventionnement de la formation).